



**NATIONS
UNIES**

UN LIBRARY

A

III 5 1980



**Conférence mondiale de la Décennie
des Nations Unies pour la femme :**

Egalité, développement et paix

**Copenhague, Danemark
14-30 juillet 1980**

Distr.
GENERALE

A/CONF.94/NR/30*
26 juin 1980

FRANCAIS SEULEMENT

DOCUMENT NATIONAL PRESENTE PAR

LA TUNISIE**

* Les documents nationaux sont reproduits par procédé offset et ne sont publiés que dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés. Le présent document fera l'objet d'une distribution générale au Siège. Deux exemplaires seulement seront distribués par délégation au centre de conférence.

** Les appellations employées, la présentation des données et les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles du Gouvernement tunisien et ne reflètent pas nécessairement la pratique et l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

PROGRAMME D'ACTION POUR LA DEUXIEME MOITIE
DE LA DECEENNIE DE LA FEMME DANS LE DOMAINE
DE L'EDUCATION

Les actions programmées au niveau de l'éducation visent en premier lieu, l'institution de l'égalité de chance entre les deux sexes. Ces actions entrent dans le cadre d'un processus politique entamé au lendemain de l'indépendance, et sont concrétisées à différents niveaux :

I. Au niveau de l'amélioration quantitative de la scolarisation des filles :

A/ Dans l'enseignement primaire :

Le développement de la scolarisation des filles est apprécié à travers les deux principaux indicateurs de l'effort de scolarisation :

1) Les nouvelles inscriptions :

Celles-ci sont passées de 58.700 en 1975-76 à 70.910 en 1979-80, traduisant une évolution très sensible du taux net d'admission des filles qui est passé de 54,7 % en 1975-76 à 65,2 % en 1979-80 (voir annexe VII).

2) Les effectifs globaux :

En 1975-76, les filles représentaient 39 % de l'enseignement primaire (soit 358.742), en 1979-80, elles représentent près de 41 % (soit 418669) (voir annexe VII).

B/ Dans l'enseignement secondaire :

Le pourcentage des jeunes filles est passé de 32 % en 1975-76, 35,5 % en 1979-80.

On remarque qu'au niveau du secondaire, les filles s'orientent de plus en plus vers des filières d'enseignement, au détriment d'études techniques. De même qu'elles ont une prédilection pour les lettres et pour le secrétariat.

Ces options se trouvent largement justifiées par le profil actuel du marché de l'emploi. Effectivement, les jeunes filles recherchent les filières qui leur offrent le plus de chance de trouver du travail plus tard et dans des domaines où elles courent le moins de risques d'être rejetées. Il en est ainsi de la fonction enseignante et du secrétariat en particulier, dans lesquelles les jeunes filles d'identifient plus facilement en fonction des modèles véhiculés par le milieu social.

Il y a lieu cependant de signaler l'évolution favorable du pourcentage de filles dans les filières techniques industrielles (qui est passé de 1,1 % à 8,1 % entre 1975 et 1979) et dans la filière Math Technique menant au Baccalauréat (0,1 % à 4,0 %).

En janvier 1979, une commission a été constituée au Ministère de l'Education Nationale avec la participation de nombreux responsables de l'Enseignement Secondaire (Enseignants, Chefs d'Etablissements, Inspecteurs, Chefs de Services Centraux ...) pour se pencher sur le problème de l'encouragement des filles à s'orienter vers l'enseignement technique (Annexe IX).

.../...

II. L'aménagement de conditions favorables à l'instauration de l'égalité des chances entre filles et garçons :

Diverses mesures vont dans le sens de l'établissement d'un meilleur équilibre entre les jeunes scolarisés des deux sexes et à tous les niveaux d'enseignement. On peut distinguer à cet effet :

1°/ Les modifications dans les programmes et les contenus :

Ces modifications sont concrétisées par certaines expériences tentées depuis 1975 en vue d'introduire des attitudes nouvelles envers certains enseignements. Il s'agit des programmes suivants :

A/ Les programmes individualisés :

a) Dans l'enseignement primaire : l'initiation aux travaux manuels :

Ce programme a deux objectifs principaux :

- l'un pédagogique et vise, par l'enrichissement du programme académique, à transformer les attitudes des élèves vis à vis du travail manuel, à favoriser le développement des aptitudes psychomotrices des enfants, à établir des rapports nouveaux inter-élèves et inter-éducateurs par le travail de groupe, etc ...

- l'autre socio-économique, l'I.T.M. se proposant d'assurer aux enfants destinés à entrer dans la vie active, une meilleure préparation pour leur insertion dans le monde du travail.

Indépendamment du fait que la mise en oeuvre d'un tel programme constitue une innovation qui place notre pays à l'avant-garde dans le domaine des réformes pédagogiques, ce qu'il est important de signaler c'est que ce programme s'est voulu de principe non discriminatoire et s'adresse aussi bien aux filles qu'aux garçons.

En 1979-80, la répartition des effectifs des élèves fréquentant des centres I.T.M. se présente, comme suit :

Formation	Garçons	Filles	Total
I.T.M.A.	25.210	10.530	35.740
I.T.M.I.	16.917	9.876	26.793
I.T.M.P.	415	341	756
I.T.H.P.	4.472	2.476	6.948
I.T.M.M.	91	3.178	3.269
Total	47.105	26.401	73.506

b) Dans l'enseignement secondaire : l'éducation en matière de Population :

Passé le stade de réflexion entre 1972 et 1975, le Projet de l'Education en Matière de Population est entré dans sa phase de réalisation en 1976. Ce projet que nous plaçons sous le titre "Aménagements dans les programmes" ne vise pas directement la révision de ces derniers, mais cherche, (et de ce fait il est très ambitieux) à agir sur les comportements et les attitudes des éducateurs et à travers eux des enseignants vis à vis des problèmes relatifs à la population, concept mis dans son sens le plus large.

.../...

Les thèmes liés aux problèmes de Population ont toujours existé ; le but du projet n'est donc pas d'introduire des contenus nouveaux, mais de préparer les éducateurs à mieux les présenter, de les aider à une meilleure intégration dans les diverses disciplines enseignées des thèmes relatifs au concept de population. Ce concept étant très large s'agissant de l'inter-relation population- Qualité de la vie, s'adresse à tous les niveaux de l'Enseignement Secondaire en s'adaptant à l'âge des élèves et aux programmes qu'il ne cherche pas directement à modifier.

Les moyens utilisés dans ce cadre, sont divers et s'efforcent d'être les plus efficaces possibles. La sensibilisation du corps enseignant se fait très lentement par l'organisation de séminaires (d'une durée minimale de quatre jours pendant lesquels les intéressés sont entièrement pris en charge), conférences, tables rondes, ...

Le succès de cette entreprise au niveau de l'Enseignement Secondaire a décidé le Département de l'Education Nationale à engager la réflexion pour mener une action parallèle dans le Primaire.

L'Annexe IV, donnera une idée sur les différents thèmes que développe le Projet Education en Matière de Population.

B/ Modifications dans les programmes et les contenus éducatifs :

Les programmes du Ministère de l'Education Nationale ont été déclarés depuis 1976 (1), date de la mise sur pied d'une Direction des Programmes, en état de réforme permanente.

En conséquence, les contenus éducatifs devront être constamment adaptés à l'évolution civilisationnelle de notre pays, être ouverts sur notre environnement économique et social et refléter nos valeurs culturelles et morales elles-mêmes en constante mutation dans un monde en perpétuel mouvement.

Les programmes de l'Enseignement Primaire et Secondaire sont des programmes nationaux. Les mêmes enseignements sont dispensés dans toutes les écoles et dans tous les collèges et lycées du pays, sans distinction entre filles et garçons. Cependant si au niveau de l'Enseignement Primaire le principe que nous venons d'affirmer ne connaît aucune exception, il n'en est pas de même pour l'Enseignement Secondaire.

a) L'enseignement primaire :

Depuis la suppression des travaux manuels spécifiquement féminins, les programmes de l'Enseignement Primaire sont destinés à tous les élèves de ce cycle sans distinction de sexe.

La suppression d'un enseignement ménager réservé aux filles remonte à plus de vingt ans. L'idée avait en effet prévalu que, à travers une "scientification" des connaissances et par un programme de connaissances usuelles et pratiques uniforme pour les deux sexes, l'objectif atteint devient double :

.../..

- par une référence à l'étude, non plus du monde fermé du foyer dans son sens le plus restreint, mais de l'environnement dans son ensemble, faire prendre conscience aux jeunes du rôle de la femme au sein de la Société.

- l'importance du rôle de femme au foyer et de mère de famille, n'est absolument pas négligée.

Cette dualité du rôle qu'est appelée à jouer la jeune fille tunisienne ressort de plus en plus dans les thèmes insérés dans diverses matières enseignées au premier Degré (voir Annexe IV).

b) Dans le Secondaire :

Toutes les filières de l'Enseignement Secondaire ne sont pas mixtes et certains types d'enseignement demeurent strictement réservés aux jeunes filles tels que l'Enseignement Professionnel Féminin comprenant les sections de coupe et couture, de coiffure, de prêt à porter, etc ... ou bien l'Enseignement Technique Economique (Section Secrétariat) ou encore la section Métiers de l'Habillement au niveau de l'Enseignement Technique.

Mais comme nous l'avons remarqué également ces filières sont finalisées et débouchent directement sauf quelques rares exceptions (système de passerelles), sur l'exercice d'un métier.

Or, si le système éducatif joue un rôle fondamental dans le maintien des clivages actuels divisant le monde de travail en emplois féminins et emplois masculins, nous avons constaté par ailleurs les efforts qui sont fait pour tenter d'introduire des changements profonds dans les attitudes et les comportements tant des éducateurs que des éduqués. Il est bien évident qu'une telle action ne peut donner ses fruits à court terme et que ses résultats devront attendre sans doute des générations pour se faire ressentir. La question est de savoir à présent si au sein d'une section mixte, les filles ou les garçons reçoivent un enseignement spécifique éliminant l'une ou l'autre partie. Au principe de l'uniformité des programmes, une seule exception peut être signalée : au niveau de la 1ère année et de la 2ème année du Tronc Commun, une heure hebdomadaire d'enseignement ménager est dispensée aux élèves du sexe féminin de ces classes. Autrement les programmes de l'Enseignement Secondaire destinés aux sections mixtes ne souffrent d'aucune autre exception. La volonté de changements profonds dans les attitudes commence à apparaître au niveau de l'Enseignement Primaire, mais s'affirme à mesure que l'on s'élève dans les niveaux d'études.

2°/ Les mesures d'ordre social :

Bourses d'études, distribution de trousseaux, de manuels scolaires, organisation de cantines scolaires, développement des internats, constituent autant de moyens d'incitation à la scolarisation des enfants garçons ou filles, dans la mesure où l'obstacle à cette scolarisation ne réside pas dans l'éloignement de l'école des lieux d'habitation, mais proviendrait de la faiblesse du revenu familial ou du nombre d'enfants dans une même famille. Le plus gros effort restant à fournir pour la scolarisation des filles dans le milieu rural, des directives ont été données depuis 1977 afin que l'action sociale soit davantage orientée vers les campagnes et profite en priorité aux ...

élèves issus de ces milieux. Depuis 1975, par rapport à l'effectif total des élèves du Primaire qui ont bénéficié des trousseaux, le pourcentage de ceux qui proviennent des gouvernorats où la scolarisation des filles est encore à un niveau assez faible, a évalué de 65 % à 74 %.

Par ailleurs, le nombre des bénéficiaires des cantines est passé de 246.207 en 1975/76 à 260.100 en 1979/80. La création d'un nombre de plus en plus grand de cantines profite surtout aux filles du fait qu'elles sont obligées encore plus que les garçons de demeurer à l'école en raison des distances.

La capacité d'accueil des internats secondaires de filles s'est également développée. Le nombre de jeunes filles internes est passé de 9.519 en 1975/76 à 12.150 en 1979/80, représentant respectivement un pourcentage de 17 % et 21 % du total des internes.

3°/ Les campagnes par les Media et les Moyens de Communication Internes, pour la Scolarisation des Filles :

Ces campagnes ont été menées de différentes manières et par l'intermédiaire des diverses organisations nationales : notamment le Parti Socialiste Destourien, les Organismes d'Information, l'Union Nationale des Femmes de Tunisie, l'Organisation Tunisienne pour l'Education et la famille et enfin les cadres éducatifs eux-mêmes.

On peut citer, des actions ponctuelles telles que la réunion de la Commission en Janvier 1979 pour "l'Encouragement à l'Enseignement Technique Féminin" et qui a animé ses travaux par des visites sur le terrain, par une émission télévisée, par des articles sur la presse nationale... etc ... On peut également signaler que depuis 1976 la circulaire ministérielle annuelle comportant les recommandations du Ministre de l'Education Nationale aux inspecteurs et aux Directeurs demande notamment à ces derniers d'insister auprès des parents pour les encourager à inscrire leurs filles à l'école.

4°/ Le corps enseignant :

Devant la progression très nette du taux de féminité dans le corps enseignant et bien que ce phénomène soit ressenti à présent comme une contrainte le Ministère de l'Education Nationale s'est efforcé d'aménager certaines conditions qui ne sont pas officialisées d'une manière réglementaire mais qui sont devenues des pratiques administratives et qui font que les enseignantes bénéficient d'une situation assez favorable (une certaine priorité pour les postes les plus proches de leur résidence, politique systématique de rapprochement de conjoint, affectation par groupe de jeunes filles dans les zones rurales, etc ...). Ces mesures qui visent en réalité, beaucoup plus la stabilité et l'unité de la famille tiennent compte, en tous cas, de notre réalité sociale qui impose à la femme le double rôle de la femme au foyer/mère de famille et de la femme au travail.

Conclusion :

Ainsi, comme nous venons de le voir, la Tunisie s'est engagée sur la voie de la promotion de ses ressources humaines par une action en profondeur sur les attitudes et les comportements visant à ...

faire de ses hommes des agents de progrès économique et social.

Dans ce cadre, le système éducatif a joué et est appelé à jouer un rôle essentiel.

A court terme, et face aux déséquilibres qui continuent à entraver cette marche vers le progrès, quelques propositions peuvent être faites pour pallier les problèmes les plus immédiats et dont la solution est également possible en égard aux différentes contraintes qui sont actuellement imposées au système éducatif :

1/ - Sur le plan quantitatif :

L'obstacle qui constitue le frein le plus important au développement de la scolarisation des filles est actuellement l'extension du réseau scolaire.

a) La mise en place de services de Carte scolaire réellement opérationnels et largement décentralisés permettront de mieux appréhender les problèmes locaux et de rationaliser davantage l'implantation des écoles.

b) La sous-scolarisation dans le Primaire demeurant encore assez élevée dans le milieu rural et dans les régions déshéritées, l'action du Ministère de l'Education Nationale devra s'orienter vers une attention encore plus grande à l'égard des populations rurales en leur accordant la priorité dans les avantages sociaux et en poursuivant de façon plus soutenue l'amélioration de la qualité de ses services à travers une meilleure qualification des enseignants.

c) Les abandons en cours de scolarité constituent encore une plaie ouverte pour le système éducatif. Ce phénomène touche plus gravement les filles que les garçons. Une enquête sur les redoublements et les abandons devra permettre de guider l'action du Ministère de l'Education Nationale vers les priorités et faire du système éducatif actuel, "un système qui oriente et n'élimine pas", ce qui aidera à juguler les abandons dus au fonctionnement même du système.

d) Au niveau de l'Enseignement Secondaire, l'intensification de la politique actuelle d'implantation des lycées et collèges.

2/ Sur le plan qualitatif :

a) Le renforcement et la dynamisation des tendances actuelles visant à corriger progressivement le système d'orientation en fonction de l'évolution des attitudes des élèves et du milieu dans son ensemble à l'égard des métiers, débouchera sur une plus grande diversification des filières et par conséquent sur un élargissement des perspectives d'emploi.

b) En éliminant les causes inhérentes au système lui-même à travers, par exemple, la résistance de certains enseignants à l'établissement d'un équilibre filles - garçons par l'insertion des filles dans certaines filières techniques, en sensibilisant davantage le corps des éducateurs par une information continue, et par un appel à une participation effective, le Ministère de l'Education Nationale contribuera efficacement à l'encouragement des jeunes filles à entamer une carrière scientifique ou technique.

A N N E X E II

EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ EN TUNISIE

L'emploi des femmes en Tunisie prend de plus en plus d'ampleur si l'on juge du taux d'activité qui est passé de 5,5 % en 1955 à 19 % en 1977, et à plus de 20,5 % en 1980. Ce taux connaît des variations importantes : si on tient compte de la pyramide des âges, on constate que ce taux atteint son maximum pour la tranche 15-17 ans qui représente 29,3 % de l'ensemble des motifs de cette tranche. Il baisse ensuite régulièrement à mesure que l'âge augmente. La baisse du taux d'activité au-delà de 25 ans s'explique essentiellement par le retrait du marché de l'emploi des femmes qui après accession à des obligations familiales, ont tendance à se consacrer à leur foyer.

L'évolution du taux d'activité par groupe d'âge se dessine comme suit :

Tranche d'âge	15-17 ans	18-24 ans	25-59 ans	60 ans & +	Ensemble
Taux d'activité	29,3 %	27,3	15,5	6,2	18,9

• Par ailleurs, 64 % de la population féminine active sont âgées de moins de 30 ans en 1975, contre 57 % en 1966, il s'ensuit que l'élément qui caractérise l'emploi des femmes dans les secteurs non agricoles est l'anîmi massive des jeunes de moins de 25 ans dont la masse globale se répartit en 72,5 % dans le textile et 26,5 % dans le tertiaire en 1975 ; alors qu'en 1966 les taux ont été de 48,4 % dans les industries manufacturières et 50,3 % dans le tertiaire.

• D'autre part, la répartition du taux d'activité par situation matrimoniale est la suivante :

Situation matrimoniale	Hommes	Femmes	Ensemble
Célibataires	72,8	33,0	56,4
Mariés	88,4	12,8	49,8
Veufs	45,7	12,1	17,0
Divorcés	68,0	22,4	36,6
Ensembles	81,06	18,9	50,2

.../...

Il en découle à la lumière de ce tableau que le taux global d'activité est à son niveau le plus élevé parmi les hommes mariés (88,4 %), alors que les femmes mariées se manifestent par un comportement différent et désertent le marché du travail au profit de leur foyer. Parmi les divorcés, les taux sont supérieurs à ceux des veufs (des deux sexes), qui bénéficient essentiellement des prestations sociales.

Parmi les 303.510 femmes recensées comme disponibles pour le travail, environ :

- 85,9 % étaient occupées (soit 260.580)
- 5,1 % sans travail (soit 15.570)
- 9,0 % sans travail pour la 1ère fois (27.360)

Ces taux sont de 85,5 % d'occupées en milieu urbain contre 86,3 % en milieu rural.

Quant aux taux de sous-emploi, ils varient entre 14,5 % en milieu urbain et 13,7 % en milieu rural.

Il en résulte que le chômage des femmes est essentiellement un chômage urbain puisqu'il atteint plus de 60 % de la population féminine déclarée sans travail.

Cette situation est le résultat d'un exode vers les villes qui se manifeste de plus en plus parmi la population féminine. C'est ainsi que plus de 4 % de cette population font l'objet d'une transplantation du milieu rural vers le milieu urbain. Cette masse représente près de 44,65 % de l'ensemble de la population migrante (hommes et femmes). Parmi ces femmes, 7 % sont âgées entre 25 et 29 ans et 6,8 % entre 14 et 20 ans et viennent généralement gonfler le volume des aides familiales. D'autre part, 21,5 % des migrantes sont actives et 9 % sont à la recherche d'un emploi et pèsent ainsi sur le stock des demandes d'emploi non satisfaites.

D'autre part, sur un volume de 110.260 jeunes gens et jeunes filles âgées de moins de 25 ans, et se déclarant comme "demandeurs de premier emploi non satisfaits", 25.460 d'entre eux sont des femmes (sur un ensemble de 27.360 demandeuses de premier emploi). Parmi ce volume de femmes en quête d'un premier emploi la demande non satisfaite des jeunes représente donc plus de 93 %. Il en résulte que le chômage des femmes est essentiellement un chômage de jeunes.

La population féminine en quête d'emploi a connu par conséquent un rajeunissement important entre 1966 et 1975 ; en effet, le tableau ci-dessus montre que :

- 38,6 % des sans travail sont âgées de moins de 25 ans en 1966, cette proportion atteint 77,1 % en 1975.

- 91 % des sans travail pour la 1ère fois sont âgées de moins de 25 ans (71,6 % ont moins de 20 ans) en 1966. Cette proportion atteint 93 % en 1975 (66,3 % ont moins de 20 ans).

.../...

Répartition des sans travail par branches d'activités économiques en 1975 :

Branches d'Activités	Effectif
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	430
Industries extractives	10
Industries agricoles	1.600
Autres industries	20
Electricité gaz et eau	-
Bâtiment et T.P.	110
Transports et communications	50
Commerce, Banques, Assurances	110
Services	440
Non déclaré	<u>12.800</u>
Ensemble	15.570

Sur la base de tous ces éléments, trois axes de réflexion sont à considérer :

1) Conformément aux taux d'activités arrêtés par le dernier recensement de la population, la masse additionnelle de la demande féminine d'emploi, intéressera pour la décennie à venir, plus de 210.000 jeunes filles âgées de 15 à 25 ans.

Pour la période quinquennale (77-81), la demande additionnelle féminine atteindrait environ 63.000 unités. Cette situation attend une réponse à la question suivante : quels débouchés pour tous ces jeunes ?

2) Etant donné les spécificités de l'emploi féminin, la main-d'œuvre sera en partie résorbée par les industries manufacturières (notamment le textile), le commerce et les services. Cela nous amène à nous interroger sur les perspectives de développement de ces branches et sur une possible ventilation des offres d'emplois intéressant les femmes, entre les autres branches industrielles et certains autres secteurs économiques du tertiaire.

3) Enfin, et compte tenu de l'importance des jeunes dans la population tunisienne en général, et dans la population féminine en particulier, une attention spéciale devrait être donnée aux demandeuses d'un premier emploi.

Il est en effet très significatif de faire remarquer que, si la population occupée a été multipliée par 4,5 % entre les périodes 1966, 1976, et celle des sans travail par 4, la masse des jeunes femmes sans travail pour la 1ère fois a plus que quintuplé.

.../...

On assiste donc à une poussée du chômage féminin plus importante en valeur absolue qu'en termes relatifs (passant de 13,5 % à 14 % au cours de la décennie contrairement au chômage masculin qui est passé de 19 % à 16 % pour la même période).

Toutefois, si l'on fait abstraction du secteur agricole qui emploie environ 27,4 % de la population féminine active, et où le volume des femmes sans travail est négligeable, le taux du chômage passerait de 14,4 % en 1966 à 18,2 % en 1975.

Il résulte que l'accroissement du chômage féminin est une conséquence directe de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail : les effectifs des femmes disponibles pour le travail ont en moyenne quadruplé entre 1966 et 1975, et le chômage a suivi dans des proportions légèrement plus fortes.

Autrement dit, les causes qui ont entraîné la croissance de l'emploi féminin, ont, en même temps provoqué une augmentation du chômage.

- meilleure scolarisation des filles
- création d'industries employant une majorité de femmes (textile)
- extension de programmes spéciaux favorisant l'emploi des femmes (P.D.R.).

Autant de facteurs qui ont créé de l'emploi pour les femmes et provoqué, en même temps, un désir de celles qui étaient inoccupées, d'accéder à un emploi rémunéré, reflétant ainsi une volonté de travailler qui n'existait pas en 1966.

L'emploi des femmes selon le statut dans la profession laisse apparaître une prédominance des aides familiales qui accaparent plus de 55 % de l'ensemble des emplois globaux, et 23,7 % des emplois féminins. Parmi ces emplois plus de 72,7 % intéressent le secteur agricole, et 24 % les industries de transformation des produits alimentaires.

Les indépendantes représentant près de 31 % des emplois féminins, parmi lesquels 82,8 % appartiennent aux industries manufacturières, 8 % au commerce et 5 % à l'agriculture.

Les ouvrières triplent presque de volume par rapport au recensement de 1966, et représentent 26,3 % des emplois féminins.

Par ailleurs, la répartition des salariées par secteur économique intéresse à 42,2 % les services, 35,5 % les industries manufacturières et 11 % l'agriculture.

Le taux d'occupation des femmes par secteur d'activité se retrouve à 47,9 % dans le secondaire, à 26,6 % dans le primaire et 25,7 % dans le tertiaire.

Par rapport à l'ensemble de la population occupée dans chaque secteur, les femmes accaparent 33,3 % des emplois industriels 14,6 % des services et 12,9 % des emplois agricoles.

.../...

La répartition des femmes employées par secteur économique est la suivante :

1°/ L'agriculture

68.980 femmes ont été recensées dans l'agriculture, soit 27,2 % de la population active féminine et 13,6 % de l'ensemble des emplois agricoles.

1°/ Les industries extractives :

La branche énergétique est peu féminisée et n'intéresse que 2,5 % des femmes par rapport à son volume global, soit une masse de 560 emplois, représentant environ 0,14 % de l'ensemble de l'emploi féminin dans la branche énergie a évolué de la façon suivante :

1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
440	450	455	470	490	530	560	610	670

Les perspectives quinquennales prévoient la création de 50 emplois en 1981.

2°) Les industries manufacturières :

Les industries manufacturières ont connu un taux d'accroissement annuel de 10,5 % au cours de la décennie 1966-75, pour atteindre à la veille du Vème plan un volume global de 244.210 emplois dont 123.000, soit plus de 50 %, intéressant une main-d'oeuvre féminine, laquelle accapare 47,3 % environ du volume global de la population femme employée.

a) Les industries agricoles et alimentaires :

Les I.A.A. emploient 1.700 femmes soit 8,5 % de leur volume global et 5,6 % de l'emploi femme occupées essentiellement dans les conserveries et intéressant donc en majorité des emplois saisonniers. Ces emplois ont évolué de la façon suivante.

1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
1060	1140	1180	1225	1270	1360	1590	1760	1905

En 1981, on prévoit la création de 900 emplois nouveaux.

b) Les matériaux de construction, céramique et verre :

Les M.C.C.V. emploient 645 femmes soit 2,5 % de la branche en 1975. Entre 1969 et 1977, cette branche s'est caractérisée par une évolution assez lente de l'emploi féminin.

1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
490	500	510	520	545	585	645	740	840

Aucun emploi nouveau n'est prévu pour l'horizon 1980-81.

.../...

c) Le bois et l'ameublement :

L'industrie du bois enregistre près de 13,5 % des emplois tenus par des femmes, soit un volume de 3210 personnes, représentant 10,6 % de l'emploi féminin.

d) Le papier, l'impression et les divers :

Environ 450 emplois sont réservés à la main-d'oeuvre féminine dans l'industrie du papier et les industries diverses, atteignant 0,15% du volume global des femmes.

e) La chimie et le caoutchouc :

Les industries chimiques enregistrent un taux de 3,3 % relatif à l'emploi féminin, soit une masse de 400 emplois en 1975, 415 en 1976 et 455 en 1977.

f) Les industries mécaniques, métallurgiques, et électriques :

Les I.M.E. se caractérisent par un volume d'emploi presque exclusivement masculin, et les 3,4 % de femmes qui y sont recensées (soit 1.030 personnes environ) sont essentiellement employées sur les chaînes de montage d'appareils électriques.

Cette sous-branche représente en effet plus de 65 % des emplois féminins, et 24,4 % du volume global des postes rattachés à la construction des machines électriques et de montage de radios et télévisions.

Le Ve plan a prévu la création de 450 emplois nouveaux réservés à la main-d'oeuvre féminine.

g) Le textile, l'habillement et le cuir :

Grand employeur de main-d'oeuvre industrielle avec 145.000 emplois, le secteur du textile détient le monopole des emplois féminins qui accaparent 80,7 % de l'ensemble, soit un volume de 117.060 femmes en grande partie occupées à des travaux de confection, broderie, mercerie et fabrication de tapis, et qui forment les 38,5 % de l'emploi féminin.

Il est à remarquer que l'emploi féminin est pratiquement identifié à la seule branche du textile puisqu'elle représente les 94 % de l'emploi féminin industriel (sur 123.000, 118.000 sont des femmes).

On constate aussi que les femmes sont majoritaires dans l'ensemble des activités de ce secteur :

- 96,4 % dans la broderie et mercerie
- 95,0 % dans la fabrication des tapis
- 79,4 % dans l'habillement
- 75,8 % dans la broderie et cablerie
- 73,4 % dans la filature et tissage

Depuis 1969, l'emploi féminin dans le textile a évolué comme

suit :

1969	{	1970	:	1971	:	1972	:	1973	:	1974	:	1975	:	1976	:	1977	}
96.240	,	97.490	,	98.940	,	101130	,	105520	,	111380	,	118170	,	125245	,	129175	}

Ent.e 1977 et 1981, il est prévu la création de 33.000 emplois nouveaux. Par ailleurs, l'élément qui caractérise l'emploi des femmes dans la branche du textile, est l'arrivée massive des jeunes de moins de 25 ans dont la masse globale atteint les 65.000 personnes. Il en résulte donc une étroite corrélation entre le développement de l'industrialisation - et notamment l'industrie de transformation -, et l'accroissement

de l'emploi des femmes comprises parmi les tranches jeunes de la population.

A cet effet, deux remarques s'imposent :

1) Les 65.000 femmes âgées de moins de 25 ans et employées dans le textile représentent près de 55 % de l'emploi global de la branche.

2) Sur ces 65.000 femmes, 60 % environ ont moins de 20 ans, et l'emploi des 3/4 des jeunes femmes âgées entre 15 et 19 ans dépend de cette seule branche.

D'où le problème suivant :

Etant donné l'importance du secteur textile dans l'emploi des femmes et essentiellement au niveau de la demande additionnelle des jeunes femmes qui viennent s'accumuler sur le marché, et devant les perspectives de saturation à court terme de ce marché, la Tunisie s'est engagée dans une politique de diversification de l'emploi industriel réservé à la main-d'oeuvre féminine afin de dégager suffisamment d'emplois disponibles. Cet effort s'est traduit par un développement de système de formation professionnelle et de l'enseignement technique, au sein duquel les filles ont de plus en plus accès aux spécialités jusqu'ici réservées aux garçons.

3) Le Bâtiment et les travaux publics :

Avec un volume global de 128.360 personnes occupées, le secteur du bâtiment se situe parmi les éléments clés de l'équilibre du marché de l'emploi.

Cependant, il se caractérise par un sous emploi latent qui se manifeste à 10 % environ, et par emploi flottant qui touche les 20 % de la population occupée.

En dehors de ces deux caractéristiques, le secteur du bâtiment reste presque exclusivement fermé à la main-d'oeuvre féminine qui ne représente même pas les 0,5 % du volume global, ne touchant ainsi que 1.070 personnes.

4) L'électricité, gaz et eau :

Avec un volume de 520 personnes, soit 0,2 % de la population féminine occupée, cette branche intéresse environ 4,5 % de femmes.

3°) L'emploi des femmes dans le secteur tertiaire :

Le recensement dénombre un volume de 60.190 femmes occupées dans le tertiaire en 1975, soit environ 15 % de l'effectif global féminin employé, contre un taux de 10 % en 1966 qui retenait le chiffre de 24.000.

4) Les transports :

Ce secteur est peu féminisé et emploie environ 3 % de femmes soit un volume de 1.525 personnes.

Les perspectives quinquennal prévoient la création de 400 emplois pour la fin du terme.

Depuis 1969, le secteur a suivi l'évolution suivante :

1969: 1970: 1971: 1972: 1973: 1974: 1975: 1976: 1977

1160: 1205: 1250: 1300: 1360: 1430: 1525: 1625: 1785

.../...

2) Le tourisme :

L'apparition des femmes dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie est réduite dans de fortes proportions à un personnel d'étage et ne représente que 1,5 % de l'ensemble du secteur, soit 2.630 emplois.

3) Le commerce, les banques et les assurances :

Malgré la pléthore des petites vendeuses qui semblent accaparer le secteur commercial, la main-d'oeuvre féminine ne dépasse guère les 5 % de l'ensemble et comptant un effectif de 4.500 femmes en 1975.

Par contre, les banques et les assurances, avec seulement un volume de 2.135 femmes, se distinguent avec un taux de 25 % de main-d'oeuvre féminine parmi l'ensemble de leur personnel.

L'évolution pour les deux sous-branches depuis 1969 est la suivante :

1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
5535	5700	5880	6060	6250	6430	6635	6845	7915

Les prévisions quinquennales intéressent la création de 130 emplois nouveaux.

4) L'administration :

Les emplois administratifs intéressent en moyenne près de 17 % de femmes. Par ailleurs, sur un volume de 25.500 emplois féminins plus de 47 % soit 12.000 personnes sont monopolisées par l'enseignement, et près de 20 % soit 4.900 personnes par les services de santé.

En recoupant ces données avec les statistiques fournies par le Ministère de l'Education Nationale, on remarque que, au titre de l'année 1975, les institutrices du primaire atteignaient le volume de 4.880, les enseignantes du secondaire 1.750, et celles du supérieur 83. En 1977, ces chiffres ont intéressé 6.004 enseignantes du primaire, 2.191 du secondaire et 111 du supérieur. Les 5.341 personnes qui restent forment le personnel administratif du département.

D'autre part, le recensement dénombre 950 femmes dans l'administration locale, employées essentiellement comme secrétaires.

Il en résulte que les femmes représentent environ.:

- 45 % du personnel paramédical
- 28 % des enseignants du secondaire
- 24 % des enseignants du primaire

Par ailleurs, l'enquête menée en 1977 sur la fonction publique a précisé que :

- 48,7 % des femmes se retrouvent dans la catégorie "D".
- 39,8 % dans la catégorie "C"
- 9,8 % dans la catégorie "B"

Ainsi, d'après les résultats de cette enquête, on peut conclure que les agents féminins de la Fonction Publique sont en majorité dans les catégories les plus basses ou intermédiaires, et qu'elles constituent une forte proportion d'agents temporaires ou contractuels, avec tout ce que ceci implique comme conséquence quant à la garantie de l'emploi, les avantages de la fonction et les possibilités d'avancement.

.../...

Cependant, et bien qu'elles soient encore relativement peu nombreuses au niveau de la catégorie "A", c'est-à-dire des cadres de conception, on peut dire que compte tenu des 6.070 étudiantes en cours de formation d'une part, et de l'augmentation prévisible des bachelières au cours des années à venir, les femmes tendent à l'affirmer dans les sphères de décision.

L'enquête sur la fonction publique retien la répartition par âge suivante :

- moins de 20 ans	7,01 %
- entre 20 - 24 ans	17,78 %
- " 25 - 29 "	35,52 %
- " 30 - 34 "	19,31 %
- " 35 - 39 "	8,69 %
- " 40 - 44 "	4,95 %
- " 45 - 49 "	3,45 %
- âgées de 50 ans et +	3,29 %

5) Les autres services :

24.550 femmes ont recensées dans les activités de la branche "autres services", qui regroupe essentiellement les employées de maison, et les activités disparates (coiffure, etc ...).

Sur cet ensemble, qui représente près de 25 % des emplois non agricoles, plus de 12.000 femmes ont été recensées comme travaillant principalement dans les services domestiques parmi lesquelles 2 (deux) femmes sur 3 (trois) ont moins de 20 ans.